

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2011

Date de la convocation : 03/02/2011
Avis affiché le 04/02/2011
Publié dans le journal Sud-ouest le 09/02/2011

ORDRE DU JOUR

- 1° **AIRE DE JEUX**
demande de subventions
- 2° **SUBVENTIONS XYNTHIA BIENS NON ASSURABLES**
incorporation du terrain de football
- 3° **SUPPRESSION DES REGIES**
- 4° **RETROCESSION A LA COMMUNE DES TERRAINS AB2 et AB7**
- 5° **CONVENTION MISE A DISPOSTION D'UN AGENT COMMUNAL**
stage pratique BAFA
- 6° **DROIT DE PREEMPTION**
retrait de la délégation à l'E.P.F.R.
- 7° **LOTISSEMENT LE PEU RELEVE**
convention de transfert des parties communes
- 8° **LOI CELLIER**
demande d'inscription de la commune
- 9° **INFORMATIONS DIVERSES**
réunions de quartiers
sécurité routière
permanences bureaux de vote pour les élections prochaines
- 10° **QUESTIONS DIVERSES**

Le dix février deux mille onze à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Jérémy, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - M. MARIONNEAU Jean-Claude - Mme BOUTET Martine - M. COLAS Jean-Philippe
Mme BOUCLAUD Anne - Mme MARTIGNON Sandrine - M. HENNEQUIN Hervé - M. RAYMOND Jean-François
M. ROBERGEOU Patrick - Mme SALARDAINE Christelle - M. JARNY Jean-Claude - M. TAMISIER Frédéric
M. LATAUD Philippe - Mme GAUCHER Karine

ABSENTS EXCUSES : M. GASTOU Hugues (*pouvoir à M. Jérémy BOISSEAU*) - M. GIRAUDET Christian (*pouvoir à Mme Karine GAUCHER*) - M. BERNARD Vincent (*pouvoir à M. Philippe LATAUD*) - M. MARTIN Patrick (*pouvoir à M. Frédéric TAMISIER*)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine BOUTET

Conseillers en exercice :	18
Conseillers présents :	14
Conseillers représentés :	4
Absents non représentés :	0
Votants :	18

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1° **SUBVENTIONS XYNTHIA BIENS SINISTRES NON ASSURABLES**

Au lendemain de Xynthia les estimations des biens sinistrés non assurables susceptibles d'obtenir une subvention de la part de la Région, l'Etat, le Département et l'Association des Maires ne comprenaient pas la rénovation du terrain de football.

Il est proposé au Conseil Municipal d'incorporer cette dépense estimée à 160 246 € HT, soit **191 654 € TTC** à la liste des biens sinistrés non assurables, soit :

Travaux de voirie, parkings et places : 2 125 647 € TTC

Clôtures diverses : 70 000 € TTC

Mobilier urbain : 9 000 € TTC

Soit un total de **2 396 301 € TTC**, soit **2 003 596 € HT**.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** l'incorporation de la réfection du terrain de football dans la liste des biens sinistrés non assurables,

- **sollicite** la participation financière de l'Etat, de la Région, du Département, de l'association des Maires ainsi que du Ministère Jeunesse et Sports pour la réfection du terrain de football estimée à **160 246 € HT**.

Le stade étant situé en zone de solidarité, les conseillers ont débattu sur son maintien ou non dans les lieux actuels.

Le Maire rappelle les problématiques suivantes :

1° *l'existence du local du Judo qui fait partie du complexe sportif. Déplacer le terrain de foot pose la question du déplacement du Judo.*

2° la reconstruction d'un complexe sportif ailleurs revient à se priver de terrains constructibles tant nécessaires pour accueillir des habitants.

Le Maire précise que toutes ces questions seront débattues en commission. Pour l'heure, il faut que la commune se positionne dès maintenant pour obtenir des subventions exceptionnelles dans le cadre de Xynthia.

Monsieur HENNEQUIN fait remarquer que si l'on déplace le terrain de foot, la demande de subvention ne sera plus adaptée.

Monsieur TAMISIER rappelle le caractère d'urgence de la situation. Il insiste sur le fait « qu'il faut stopper le déclin du club de foot et éviter qu'il se délite ».

2° AIRE DE JEUX RUE HENRI IV

En remplacement du projet de la Place Fradin estimé à 18 000 € TTC, la commission Cadre de Vie a travaillé sur un projet de création d'une aire de jeux située rue Henri IV.

Cette aire de jeux s'adresse aux enfants de 3 ans à 12 ans.

Le coût du projet est estimé à : 23 157 € TTC, soit 19 362 € HT

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **autorise** le projet de création d'une aire de jeux destinée aux enfants de 3 ans à 12 ans dont le coût est estimé à **19 362 € HT**,

- **prend note** que le projet se finance sur les crédits reportés 2010,

- **sollicite** une participation financière du Département dans le cadre de la revitalisation,

- **sollicite** une aide exceptionnelle auprès du Député de la circonscription au titre des fonds parlementaires,

- **autorise** le Maire à démarrer les travaux avant l'obtention des aides sollicitées.

A noter, les Pépinières Départementales n'existent plus en tant qu'unité de production. La cellule paysage du Conseil Général apporte des conseils en matière d'environnement (création, choix des végétaux, entretien). Ce service, à l'automne, lance une consultation auprès de plusieurs fournisseurs pour proposer aux collectivités les meilleurs prix.

L'écart entre le devis de la « Pépinière de l'Atlantique » et le devis de la « cellule paysage » est de 200 €. Cette différence modeste est compensée par le travail de conception des Pépinières de l'Atlantique qui se sont déplacées à plusieurs reprises sur site et ne ménagent pas leur peine pour répondre aux attentes de la collectivité.

3° SUPPRESSION DES REGIES

Jusqu'à présent les recettes de cantine, garderie et centre de loisirs sont payées à la Mairie. L'agent communal qui est régisseur enregistre les paiements et les porte régulièrement à la Trésorerie de Marans.

Or, il s'avère que le Trésorier de Marans n'est pas satisfait du tout de cette pratique. Il veut gérer directement les encaissements à sa Trésorerie. Il ne veut pas que la gestion des impayés, même de quelques semaines, soit prise en charge par les services municipaux et exige de ce fait que pour chaque impayé aussitôt un titre de recette soit fait, obligeant le redevable à payer directement à Marans. Les services municipaux n'ont jusqu'à présent pas fait droit à cette exigence. Toutefois, il convient de prendre en considération la demande du Trésorier.

Le Maire remet à tous les conseillers présents la requête écrite par le Trésorier.

Après avoir pris connaissance des arguments du Trésorier qui plaide pour l'émission d'un rôle mensuel des recettes de cantine, garderie et centre de loisirs,

le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **rejette** la demande du Trésorier,

- **demande le maintien** des régies communales des recettes de cantine, garderie et centre de loisirs.

Les conseillers sont fortement opposés à la suppression des régies. Deux arguments primes :

- *Le paiement à Marans n'est pas pratique, et les conseillers ne croient guère aux paiements par internet. De plu, le transfert des paiements à Marans contribuera à déshumaniser le service.*

- *La rigueur du Trésorier dans la gestion des impayés effraie les conseillers.*

Le Maire propose de rencontrer le Trésorier pour tenter de trouver une solution de compromis.

4° RETROCESSION A LA COMMUNE DES TERRAINS AB2 et AB7

Il s'agit des terrains qui devaient recevoir la zone de commerces.

La Communauté de Communes n'en a plus l'utilité. Elle a délibéré en ce sens le 16/12/2010.

La superficie rétrocédée s'élève à 5 761 m². Seuls les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** la rétrocession des terrains cadastrés AB2 et AB7 d'une superficie de 5 761 m²,
- **s'engage** à inscrire les frais notariés au budget 2011.

Monsieur TAMISIER est outré. Le Notaire va encaisser des honoraires deux fois pour le même travail « C'est abusif ».

Concernant ces deux terrains situés face aux écoles, le Maire informe les conseillers qu'ils seront nettoyés pour permettre le stationnement des véhicules des parents. De plus, afin de sécuriser l'accès aux écoles, les barrières situées sur le trottoir seront déplacées pour empêcher le stationnement des véhicules aux abords des écoles, et ce de chaque côté de la rue.

Seule une place de stationnement pour handicapés sera dessinée près de l'entrée des écoles.

Monsieur LATAUD propose que le passage protégé soit déplacé au plus près du parking.

5° CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL

La commune de Charron finance la formation BAFA d'un agent communal destiné à travailler au centre de loisirs de la commune. Cet agent a réussi la 1^{ère} partie (session générale) et doit maintenant effectuer 14 jours de stage pratique. Pour que cette formation lui soit profitable et avec son accord, il a été prévu qu'il effectue son stage la 1^{ère} semaine des vacances de Février au centre de loisirs de Marans et la 2^{ème} semaine des vacances de Pâques au centre de loisirs d'Esnandes. Le reste de la formation se déroulera à Charron.

Une convention a été rédigée. Les deux communes concernées sont d'accord.

Il convient de formaliser cette entente.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **autorise** la mise à disposition d'un agent communal au centre de loisirs d'Esnandes et au centre de loisirs de Marans dans le cadre de la préparation du BAFA,
- **accepte** les termes de la convention,
- **autorise** le Maire à la signer.

6° DROIT DE PREEMPTION : RETRAIT DE LA DELEGATION A L'EPFR

Le 29/04/2010 la commune de Charron a délégué son droit de préemption à l'EPFR sur les trois zones libérées à la construction, lui permettant ainsi de se substituer à la collectivité.

Cette délégation n'a plus d'utilité dans la mesure où la collectivité ne souhaite plus avoir la maîtrise foncière des terrains situés aux Hautes Groies, aux Morines et aux Peu Relevé.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **décide** de retirer sa délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes.

7° LOTISSEMENT « LES HAUTS DU CHATEAU » : CONVENTION TRANSFERT A TITRE GRATUIT

Le projet de lotissement situé en zone NAb du Plan d'Occupation des sols de la commune est en cours d'élaboration.

Le promoteur « Les Terres d'Aunis » propose de transférer la propriété des parties communes du lotissement par voie de convention.

Chaque conseiller a reçu un exemplaire de ce projet.

Le Maire demande aux conseillers de bien vouloir en débattre.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- demande de rajouter les prescriptions suivantes :

Article 1 : rétrocession des équipements collectifs :

Le lotisseur fournira un document d'arpentage des parties communes.

Article 2 : assurance

La collectivité sera destinataire des copies des attestations d'assurances de responsabilité décennale souscrites par les entreprises dans le cadre des travaux du lotissement.

8° LOI CELLIER : DEMANDE D'INSCRIPTION DE LA COLLECTIVITE SUR LA LISTE B2

Considérant l'évènement Xynthia,

Considérant la destruction sur la commune de près de 200 logements,

Considérant la nécessité de reconstruire le village pour maintenir les services de proximité tels qu'écoles, commerces, médecins, artisans,

Considérant que le Plan d'Occupation des Sols de la commune ouvre à la construction 10 ha de terre situés sur les hauts de Charron,

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de tout mettre en œuvre pour favoriser la venue de nouveaux habitants et à ce titre **demande** l'inscription de la commune sur la liste B2 de la loi Cellier.

Madame BOUCLAUD attire l'attention des conseillers sur la complexité du dossier à constituer. Il faudra se rapprocher du service de la CDA.

9° INFORMATIONS DIVERSES

REUNIONS DE QUARTIERS

Cette idée a été débattue en commission Cadre de Vie. But : mesurer au mieux les demandes des habitants au niveau d'un quartier. Ces réunions seront organisées une fois par an.

Le maire distribue aux conseillers les délimitations de six quartiers.

Monsieur HENNEQUIN fait remarquer qu'il y a le Blog, le Charron Info, la Lettre du Maire, qui sont des moyens de communiquer. Cela lui semble suffisant.

Le Maire répond que ces réunions ont pour but premier d'entendre les habitants. De connaître leurs attentes et de répondre au cas par cas. Ce sera un moment d'échanges.

Monsieur LATAUD déclare que sur le plan de la convivialité ce sera très bien, mais il craint que seuls les mécontents se déplacent.

Le Maire répond : sûrement il y aura des mécontents. Mais il faut prendre la mesure des problèmes. Cela permettra de dire les choses, d'en débattre tout de suite. Cela enrichira le travail des commissions par la suite.

Monsieur HENNEQUIN fait remarquer qu'il y aura du temps à passer du fait de la division du territoire en six secteurs.

Le Maire répond que les problèmes sont différents d'un quartier à l'autre. Il faut permettre aux gens de s'exprimer.

Monsieur RAYMOND fait remarquer que les gens n'attendent pas un an pour exprimer leurs desideratas.

Monsieur COLAS répond que ces réunions n'ont pas pour but de remplacer la main-courante des demandes. C'est un contact supplémentaire qui est mis à la disposition de la population.

Madame BOUTET réplique : « on a besoin de rencontrer les gens et eux aussi ».

Monsieur LATAUD renchérit : il faut essayer !

Monsieur HENNEQUIN demande si la réunion se fera autour d'un apéritif ou autre ?

Le Maire répond qu'il ne faut pas s'écarter de l'objectif des réunions : écouter, dialoguer. Donner une réponse adaptée aux besoins de chacun.

Ces réunions qui s'organiseront avec tout le conseil auront lieu le soir en semaine.

Des dates seront proposées aux conseillers, puis communication sera faite à la population.

SECURITE ROUTIERE

Suite au tragique accident survenu le 20 janvier sur la RD 105, une réunion a été organisée avec les représentants du Conseil Général, du SDIS et de la gendarmerie. Il a été convenu que le fossé serait busé au niveau du virage.

Monsieur JARNY demande si ce ne serait pas plus rapide que ce soit la commune elle-même qui buse ce fossé.

Le maire répond que c'est le Conseil Général qui traite le problème. C'est donc lui qui réalisera les travaux.

Le maire a profité de la présence des gendarmes à cette réunion pour évoquer la pétition « contre la délinquance routière » qui circule dans la commune. Il souhaite des contrôles de la gendarmerie, mais entend en informer préalablement les habitants. De même, des instructions seront données à l'agent de surveillance de la voie publique pour faire remonter à la gendarmerie toutes ses observations sur les délits routiers qu'il constatera.

COMMEMORATION DE LA CATASTROPHE XYNTHIA

Avant de soumettre des propositions à la commission Fêtes et Cérémonies, la Maire a rencontré un parent de la famille des disparus afin de connaître les attentes de la famille. En fait, cette dernière ne demande pas de cérémonie particulière. Les membres de la commission ont débattu et proposent une cérémonie simple de recueillement avec dépôt d'une gerbe de fleurs en un lieu symbolique qui est à définir.

Monsieur RAYMOND propose comme lieu de cérémonie, les digues afin de marquer les esprits et dénoncer leur manque d'entretien aux personnalités présentes.

Monsieur COLAS n'est pas favorable à cette proposition. Il juge le moment mal choisi pour faire de la provocation. C'est le temps du recueillement pour le village.

Madame SALARDAINE et monsieur TAMISIER rappellent que la commission avait choisi le port du Pavé jugé plus pratique pour le stationnement et accessible par tous.

Le maire conclut : la cérémonie se déroulera le dimanche 27 février à 11 h 00 au Pavé, sans discours et sans invitation de personnalités particulières.

Communication sera faite aux habitants.

PETITION DES HABITANTS DE LA RUE DE BAS BIZET

Le maire explique qu'il est beaucoup question de la digue ouest, mais qu'il y a peu d'information sur la digue nord. Or des brèches importantes font craindre le prie aux habitants de la rue du Bas Bizet. Ils se sentent en danger. A la demande du maire, le Conseil Général et l'UNIMA viendront sur place la semaine prochaine pour voir les travaux à réaliser en urgence. Ce sera une visite technique dont le but sera de déterminer la faisabilité des travaux et leur coût. Information sera donnée ensuite à la population.

Monsieur TAMISIER s'étonne de l'empressement des pouvoirs publics et s'enquiert de savoir si vraiment les travaux se réaliseront de suite.

Oui répond le Maire. Cela lui a été confirmé. La difficulté technique résidera dans le fait de trouver du remblai. Impossible de creuser du côté de la rivière le sol étant trop vaseux.

A ce propos le maire aurait souhaité que la commémoration Xynthia se déroule sur ces digues Nord, mais les conseillers n'ont pas retenus cette proposition : il ne faut pas mélanger recueillement et revendication.

REMISE DE MEDAILLES POUR ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT

Le maire donne lecture des noms des personnes récompensées :

M. Teddy PINEAU ; M. et Mme BERNARD Vincent ; M. Patrick MARTIN ; M. Alain FILLONNEAU. M. Joël CHEVALIER. M. Jean-François RAYMOND ; M. Frédéric PLAIRE. M. Olivier BOBINET.

Il précise que c'est la Préfecture qui a dressé cette liste. La Mairie n'a pas participé à son élaboration. La cérémonie se déroulera vendredi 11 février à 14 h 00 à la Préfecture.

PERMANENCE DES BUREAUX DE VOTE

Le maire demande à tous les conseillers de bien vouloir s'inscrire pour la tenue des bureaux de vote des prochaines élections.

TOUR POITOU CHARENTES

Monsieur COLAS présente le projet :

Ce tour cycliste qui part de Surgères pour arriver à Poitiers passera par Charron le mardi 23 août 2011. Les cyclistes viendront d'Esnandes. Ils circuleront rue de La Rochelle, rue des Ecoles, rue du 19 mars, rue des Maurines, rue des moulins, rue du Château puis, direction Marans.

L'organisateur a proposé que le tour se fasse sous l'égide de la moule de Charron.

RAPPEL DE LA REUNION SECURITE CIVILE prévue mercredi 16/02/2011

LES PROCHAINES DATES IMPORTANTES SONT :

Conseil municipal pour le bilan 2010 le **vendredi 25 février 2011** à 20 H 00

Commission préparation du budget le **mercredi 16 mars 2011** à 18 h 00

Conseil municipal pour le vote du budget le **vendredi 25 mars 2011** à 20 h 00

10° QUESTIONS DIVERSES

Monsieur RAYMOND demande où en est le dossier sur les digues ouest ?

Le Maire répond qu'il a contacté tout le monde et que dans l'ensemble le message a bien passé.

Les relevés parcellaires sont effectués. Il convient de recueillir l'accord écrit des propriétaires. Ce sera chose faite lors des rendez-vous individuels organisés avec le soutien de l'UNIMA et du Conseil Général. Pour l'instant le calendrier est tenu.

Madame GAUCHER demande quand débiteront les démolitions ?

Le Maire répond qu'à son grand étonnement il a appris par le Préfet que c'est aux maires de solliciter les services de la préfecture en fonction de l'état d'avancement des ventes.

Le courrier va donc être fait. Il convient néanmoins pour la mairie de se rapprocher des services de l'Etat afin de connaître la situation des ventes. Ce qui rend la situation ubuesque :

l'Etat a les informations mais c'est la commune qui doit les lui donner...

En ce qui concerne l'appel d'offre qui était national, le maire a eu confirmation que la procédure est terminée et que les entreprises sont retenues.

Monsieur TAMISIER demande ce qu'il en est du logement communal qui doit être démolie rue Pasteur ?

Le Maire répond qu'un autre devis a été demandé et que c'est l'entreprise PALARDY spécialiste en démolition qui a été retenue. Les travaux sont commandés.

FIN DE LA SEANCE : 23 h 00

Le Maire donne la parole au public.

Monsieur EDDY dit combien il a été affecté de lire dans le dernier compte-rendu que la piste cyclable se ferait côté droit puisqu'il n'y aura plus de maison. « Nous sommes toujours là et présents ! ».

Le maire répond que la rue du 19 mars ne sera pas délaissée et que si le dernier compte rendu laissait entendre que toutes les maisons seraient démolies c'est qu'à cette époque on ne connaissait pas les conclusions des experts.

A ce propos monsieur EDDY aimerait bien avoir un écrit confirmant son maintien rue du 19 mars.

« C'est du ressort de la Préfecture » répond le maire.

Monsieur FILLONNEAU renseigne les conseillers : les fouilles archéologiques n'ont rien donné.

Il demande où en est l'enquête publique : le maire répond que le commissaire-enquêteur vient de rendre ses conclusions. La commission d'urbanisme se réunira pour examiner les observations des particuliers et proposer éventuellement des amendements au projet de modification. Ensuite le projet sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

En ce qui concerne le projet de la zone commerciale, il indique que sera présentée prochainement l'esquisse élaborée par l'architecte.

A ce propos Monsieur FILLONNEAU demande si le rapport des experts publié sur internet ne va pas modifier les options de la mairie puisqu'il y est mentionné que 11 maisons rue du 19 mars ne seraient pas dangereuses.

Le maire est surpris ; il pense qu'il s'agit d'une erreur. Il vérifiera.

Madame BERCIER est mécontente du comportement de deux propriétaires qui ont fanfaronné lors de la réunion du syndicat des marais Andilly/Charron/Longèves. Ils ont affirmé : qu'ils ne vendront pas.

Qu'ils s'en fichent ; Que digue ou pas l'eau passera.

« C'est révoltant de tels propos » s'insurge Madame BERCIER.

Le maire répond qu'il n'est pas impressionné par ces réactions. « Ils seront mis devant leurs responsabilités et on verra bien s'ils continuent à fanfaronner ! ».

Jérémy BOISSEAU	Jean-Claude MARIONNEAU	Martine BOUTET	Jean-Philippe COLAS	Anne BOUCLAUD	
Sandrine MARTIGNON		Hervé HENNEQUIN	Jean-François RAYMOND	Patrick ROBERGEAU	SALARDAINE Christelle
Jean-Claude JARNY		Frédéric TAMISIER		Philippe LATAUD	Karine GAUCHER